Romain BLONDIAUX

Commissaire Aux Comptes Près la Cour d'Appel d'Amiens

ASSOCIATION « PAYS DE SOURCES ET VALLEES »

Campus Economique Innovia Bâtiment 9 1435 boulevard Cambronne

60400 NOYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « PAYS SOURCES ET VALLEES » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principales comptables, notamment le respect du principe d'indépendance des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

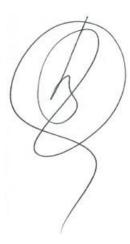
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Quentin, Le 07 décembre 2020.



Le Commissaire aux Comptes Romain BLONDIAUX

Bilan

Présenté en Euros

	Présenté en Euros				
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé	1				
Frais d'établissement	1				
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	2 330	371	1 958	1 958	
Fonds commercial	1				
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1				
Terrains	1				
Constructions	1				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	5 187	2 783	2 404	3 065	- 661
Immobilisations en cours	1				
Avances et acomptes	1				
Participations évaluées selon mise en équivalence Autres participations	1				
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1				
Prêts					
Autres immobilisations financières	968		968	968	
TOTAL (I)	8 485	3 154	5 330	5 991	- 661
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	1				
Marchandises	1				
Avances et acomptes versés sur commandes	1				
Clients et comptes rattachés	1				
Autres créances	1				
. Fournisseurs débiteurs	1				
. Personnel					
. Organismes sociaux	1				
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Autres	183 089		183 089	260 238	- 77 149
Capital souscrit et appelé, non versé	103 009		100 009	200 238	- 11 149
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	55 934		55 934	7 493	48 441
Instruments financiers à terme et jetons détenus	00 00 1		33 004	. 100	.5 111
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	239 023		239 023	267 731	- 28 708
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
				I	
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
	247 508	3 154	244 354	273 721	- 29 367

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Présenté en Euros Variation
Capitaux Propres				
	ONDIAUX Roma	in - Commissair	e aux Comptes	
	$(\langle X \rangle)$			
Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	/			
Report à nouveau		-1 240		- 1 240
Résultat de l'exercice		13 431	-1 240	21 372
Subventions d'investissement		10 101	1210	21 072
Provisions réglementées				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Trocurat de l'exercice productit à directer	TOTAL (I)	12 191	-1 240	20 131
Produits des émissions de titres participatifs	TOTAL (I)	12 131	-1 2-70	20 131
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Trovidente pour enarges	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
-				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de	cródit			
. Emprunts	Credit	30 000		30 000
. Découverts, concours bancaires		30 000		30 000
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances et acomptes reçus sur commandes en co	ours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		49 601	45 593	- 2 692
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel		10 482	3 311	7 171
. Organismes sociaux		13 846	14 356	- 510
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés		893	1 498	- 605
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme		407015	010.000	20.00
Produits constatés d'avance		127 342	210 203	- 82 861
	TOTAL (IV)	232 164	274 962	- 49 500
Ecart de conversion et différences d'évaluation par				
T	OTAL PASSIF (I à V)	244 354	273 721	- 29 367

Compte de résultat

					Prése	enté en Euros
	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			367 020	257 864	109 156	42,33
Reprises sur amort. et prov., transfert de c	harges					,
Autres produits	· ·		7	1	6	600,00
Total	des produits d	'exploitation (I)	367 027	257 866	109 161	42,33
Achats de marchandises (y compris droits	de douane)		410	14	396	N/S
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres ap	•	ts		1 797	- 1 797	-100
Variation de stock (matières premières et a	autres approv.)					
Autres achats et charges externes			156 785	104 136	45 949	44,12
Impôts, taxes et versements assimilés			893	1 498	- 605	-40,39
Salaires et traitements			151 065 42 721	109 115 41 186	41 950 1 535	38,45 3,73
Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobil	ications		1 851	1 304	547	3,73 41,95
Dotations aux provisions sur immobilisation			1 05 1	1 304	547	41,95
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et ch						
Autres charges	9		13	56	- 43	-76,79
Total	des charges d'	exploitation (II)	353 738	259 106	87 932	33,94
RES	ULTAT EXPLO	OITATION (I-II)	13 289	-1 240	21 228	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations fair Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			10 200	. 2.0	2.22	
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			144		144	N/S
	tal des produits	s financiers (V)	144		144	N/S
Dotations financières aux amortissements Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobil	et provisions					
Total	al des charges	financières (VI)				
RE	SULTAT FINA	ANCIER (V-VI)	144		144	N/S
RESULTAT COURANT A	VANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)	13 432	-1 240	21 372	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	367 170	257 866	109 304	42,39
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	353 738	259 106	87 932	33,94
RESULTAT NET	13 432	-1 240	21 372	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Page 5



PAYS DE SOURCES ET VALLEES Exercice clos au 31 décembre 2019 ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total s'élève à 244 354 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 13 431 euros. Ces documents constituent ensemble les comptes annuels de l'exercice 2019.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du I er janvier au 31 décembre 2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES:

1 - Principes et méthodes utilisés

Les comptes annuels sont présentés en conformité avec les règlements CRC 99-01 du Comité de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont, par ailleurs, été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes sont exposées ci-après.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciel: 5 ans
 Matériel Bureau: 5 ans
 Mobilier de bureau: 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la signature de la convention, et dès lors qu'aucune clause de restitution n'est prévue dans ladite convention, les subventions sont alors comptabilisées dans leur intégralité en produit.

A la clôture de l'exercice, un produit constaté d'avance est valorisé en fonction du pourcentage de consommation de charges défines de la façon suivante (dépenses réelles constatées / dépenses prévues dans la convention)

Immobilisations et amortissements :

		Augmentations		Diminutions				
VALEURS BRUTES	AU 01/01/2019	Acquisitions	Virement de poste à poste	Cessions	Virement de poste à poste	Eléments mis HS	Au 31/12/2019	
Immobilisations incorporelles								
Concessions, brevets	2330						2 330	
Logiciel acquis								
							2 330	
Immobilisations corporelles								
Matériel de bureau, informatique	3201	963					4 164	
Mobilier	795	228					1023	
	3996	1191					5 187	
Immobilisations financières								
Dépôts et cautionnements							968	
	968						968	
TOTAL							8 485	
		Augmei	ntations		Diminutions			
AMORTISSEMENTS	AU 01/01/2019	Dotations	Virement de poste à poste	Cessions		Eléments mis HS	Au 31/12/2019	
Immobilisations incorporelles								
Concessions, brevets	371	466					837	
	371	466					837	
Immobilisations corporelles								
Matériel de bureau, informatique	809	1201					2010	
Mobilier	123	184					307	
	932	1385					2317	
TOTAL	1303	1851					3154	

Les produits à recevoir correspondent à :

•	CCPN	5 486
•	AESN	60 927
•	ADEME	36 855
•	DRAAF	3 379
•	REGION	4 751
•	LEADER	71 515
		182 913

Les charges à payer correspondent à :

•	CCPN	32 808
•	UGAP	377
•	Option Services	197
•	Cabinet Blondiaux	3 350
		36 732